



# le travail

*du permanent*

**l'Etat  
doit  
intervenir  
dans  
le  
jeu  
de  
l'économie  
p. 2.**

**le travail** du permanent :

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN; rédigé et préparé en collaboration et coordonné par le service des recherches et le service de presse du journal **le travail** imprimé par la CSN, 4364 rue St-Denis, Montréal.

# L'ETAT DOIT INTERVENIR DANS LE JEU DE L'ECONOMIE

"La preuve d'une législation orientée par les préoccupations sociales, ce n'est pas le nombre des prestations qu'elle verse, mais c'est d'abord la volonté arrêtée de s'attaquer à des problèmes économiques sérieux, difficiles, et dont la solution exige quelque courage dans le monde où nous vivons. La preuve que l'on demande, ce sont au moins quelques mesures interventionnistes efficaces dans le jeu de l'économie", disons-nous dans le deuxième chapitre du mémoire remis par la CSN au Conseil supérieur de la famille.

Il est un certain nombre de domaines où le pouvoir de négociation de l'Etat et, au besoin, son pouvoir de décision peuvent s'exercer :

- il faut rationaliser les investissements en fonction des économies régionales et participer à la localisation des industries;

- il faut rationaliser des secteurs industriels marginaux par différentes mesu-

res, dont :

- 1) l'imposition d'une politique de fusion des entreprises et de concentration du capital,

- 2) une réglementation rigoureuse de l'investissement nouveau dans ce domaine,

- 3) une politique de prospection systématique des marchés pour leurs produits,

- 4) une participation de l'Etat à la gestion des entreprises qui subsisteront, etc.

- il faut promouvoir un ensemble de politiques visant à stimuler le développement de l'industrie secondaire et au besoin une politique d'investissements publics dans ce domaine;

- il faut que le Québec intervienne de façon active auprès du gouvernement fédéral aussi souvent que des politiques de compétence fédérale, susceptibles d'avoir une influence sur l'économie du Québec sont mises en oeuvre;

- il faut rechercher des débouchés commerciaux pour l'industrie québécoise à l'extérieur du pays;

- enfin, il faut appliquer

toutes les mesures susceptibles de nous permettre d'atteindre au plein emploi. Tant et aussi longtemps que l'Etat n'interviendra pas de façon concrète et réaliste dans le jeu de l'économie, toutes les mesures de sécurité sociale mises de l'avant demeureront des demi-mesures : la pauvreté ne disparaîtra pas pour autant et la société se chargera d'investissements improductifs. Dans ces conditions, la société continuera d'entretenir ses propres causes de malheurs et de difficultés, comme s'il s'agissait de traditions précieuses.

"Tant que le gouvernement s'abstient de s'engager résolument dans la voie d'un interventionnisme économique efficace, il ne fait pas selon nous la preuve qu'il a l'intention de s'attaquer véritablement aux problèmes sociaux, dit le mémoire de la CSN, et nous ne voyons pas par conséquent le jour où le problème de la pauvreté sera résolu."

ALORS QUE LA CSN PROPOSAIT LA PAIX SYNDICALE, LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE ETAIT PRET A UNE LUTTE INTERSYNDICALE EN REGLE.

Tous auront remarqué un certain mardi 24 mai dernier, dans les quotidiens du Québec, une annonce de la FTQ prétendant que la CSN avait refusé la tenue d'un vote rapide auprès des employés de métiers et de bureau de l'Hydro-Québec.

En publiant cette annonce, le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (FTQ) ne prouvait qu'une chose : la paix syndicale ne l'intéresse pas, ce qu'il désire le plus c'est une lutte intersyndicale en règle qui fera l'affaire de l'Hydro-Québec puisqu'elle pourra enfin se croiser les bras et attendre que la lutte se termine entre ses employés.

Voici, en résumé, ce qui s'est passé au cours des derniers mois : en février, l'Hydro-Québec déposait devant la CRT une requête demandant que soient révoquées toutes les accréditations syndicales existantes et réclamait l'émission d'une seule accréditation pour tous les employés de bureau et de métiers à son emploi. Déjà, quelques mois auparavant, les employés de l'Hydro avaient songé à former un bloc syndical quelconque qui pourrait négocier avec plus de force devant un tel employeur.

La Fédération Canadienne des Employés des Services Publics (CSN) a donc songé à proposer au SCFP (l'autre important syndicat à l'Hydro) une "offensive de paix". Elle proposa au SCFP, le 14 avril, de former un comité conjoint syndical FCESP-SCFP dans le respect des allégeances syndicales existantes. Le 18 mai suivant, le SCFP disait non à notre proposition et proposait plutôt la tenue d'un vote rapide parmi les employés, refusant ainsi l'"offensive de paix", le respect des droits d'allégeance syndicale et l'efficacité syndicale devant l'Hydro-Québec.

La CSN a accepté, mais a proposé qu'il y ait deux votes : un pour le bureau, un pour les métiers.

Le SCFP a accepté toute la proposition de la CSN. On a alors fixé la date d'une autre rencontre lors de laquelle on pourrait rédiger le texte de la requête conjointe qui devait être déposée devant la CRT. Le 23 mai, la FCESP se rendait au rendez-vous mais le SCFP brillait par son absence.

Le lendemain, l'annonce paraissait dans les journaux. Elle n'était destinée qu'à provoquer la réplique et à servir l'Hydro-Québec en occasionnant une lutte intersyndicale. La CSN a préféré répondre directement aux employés concernés en leur faisant parvenir une circulaire rendant compte de tous les faits.

Nous attendons maintenant que la CRT convoque les deux parties et que la tenue du vote soit fixée le plus rapidement possible. Il semble cependant, quand on connaît les délais habituels de la CRT, que maintenant ce vote ne pourra plus avoir lieu avant l'automne. Avec ses moyens démagogues, le SCFP aura réussi à ne pas avoir de vote rapide : qui donc ne le voulait pas ?

Un nouveau développement dans cette affaire : lors d'une assemblée du local 320 du SCFP, cinq officiers de ce local ont démissionné, en présence d'André Thiabaud, directeur pour le Québec du SCFP, pour rejoindre les rangs de la CSN.

## UNE ETUDE SOCIALE

### QUI SE LIT

### COMME UN ROMAN

#### L'Histoire du Mouvement

Ouvrier, d'Edouard Dolléans, est une étude qui se lit comme un roman. C'est une épopée passionnante à lire pour qui travaille dans le mouvement ouvrier.

Toute la grandeur humaine est comprise dans cette histoire de la résistance ouvrière de 1830 à nos jours. L'Histoire de Dolléans est publiée par la librairie Armand Colin, dans la collection Economies-Sociétés-Civilisations, en trois volumes. Le premier volume raconte la période s'étendant de 1830 à 1871, le second, la période 1871 à 1921 et le troisième, la période 1921 à nos jours.

Vous pouvez vous procurer ces volumes pour \$10,50 en vous adressant au Service d'Éducation de la CSN, 1001 rue St-Denis, Montréal.

Nous vous rappelons que la semaine dernière nous vous avons envoyé une enquête de lecture à remplir : prenez un petit "cinq minutes" de votre temps pour le faire et nous le retourner.

# TEXTILE: MALHEUR A CELUI

## QUI NE PRODUIT QU'A 110%.

L'augmentation de la productivité des travailleurs du textile, c'est-à-dire de la production par travailleur et par heure travaillée a augmenté de + 59% de 1949 à 1959; de + 83% de 1949 à 1962. A ce rythme elle devrait dépasser 100% en 1966. Ainsi, de 1949 à 1966, le travailleur du textile produit à peu près par heure ce qui prenait deux travailleurs en 1949.

Cette augmentation de la productivité est due en partie à l'accélération du rythme de production de l'outillage qui influe directement sur le fardeau du travailleur du textile, augmente le nombre de cassures. Mais en plus d'accroître la vitesse des machines et le nombre de fils ou de picks sur les métiers la compagnie a augmenté le nombre de machines dont chacun des employés est responsable. Mais ce qui est plus grave: on exige un rendement non pas de 100% mais de 125% et plus. Et malheur à celui qui ne produit qu'à 110%. Les mesures disciplinaires et mêmes le congédiement le menacent.

On peut donc affirmer que c'est le travailleur du textile qui supporte et qui est largement responsable de l'augmentation fantastique de la productivité de l'industrie.

### COMMENT SE COMPARE LA PRODUCTIVITE DES TRAVAILLEURS DU TEXTILE PAR RAPPORT A CELLE DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE

#### AUGMENTATION DE LA PRODUCTION PAR RAPPORT A L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS DE 1960 à 1963 (1)

	No. d'employés			Production 1949 = 100%		
	1960	1963	%	1960	1963	%
Ind. du Textile	72,600	79,100	+ 8.9%	122.5	159.5	+30.2%
Ind. Manufacturière	1220,000	1293,000	+ 6.0%	149.3	174.1	+16.6%

L'accroissement de la production dans l'industrie du textile est donc trois fois plus important que celui du nombre d'emplois, tandis que pour l'industrie manufacturière, l'augmentation de la production n'atteint que 2½ fois celle du nombre d'emplois.

L'industrie du textile emploie 17,000 travailleurs de moins qu'en 1949 mais l'industrie produit maintenant un volume supérieur d'environ 50% à la production de 1949.

Les employeurs affirment: " Nos chiffres ne donnent qu'une mesure sommaire de l'augmentation considérable de la productivité (2)."

(1) P. 38 Mémoire soumis par l'Institut Canadien des Textiles à la Commission Canadienne sur les Tarifs - Juin 1964.

(2) P. 16 Mémoire soumis par l'Institut Canadien des Textiles à la Commission Canadienne sur les Tarifs - Juin 1964.